|  |
| --- |
| Les travailleurs de première ligne recrutés localement, ayant peu ou pas d'expérience et/ou de formation en protection de l'enfance en contexte humanitaire. Ces participants peuvent ou non avoir terminé leurs études secondaires et auront des niveaux d'alphabétisation et d'expertise variables. |
| Les travailleurs sociaux, qui comprennent à la fois des employés nouveaux et expérimentés. Les travailleurs sociaux sont chargés de mettre en œuvre de la Gestion de Cas ainsi que des activités de Recherche et de Réunification des Familles. Ils doivent coordonner leur travail avec les autres membres du personnel et parties prenantes impliqués dans la protection, la recherche des familles et la réunification, y compris le personnel chargé de la mobilisation communautaire en protection de l'enfance. |
| Les responsables de terrain qui supervisent les programmes au niveau national. Ils ont une responsabilité hiérarchique vis-à-vis des conseillers en Protection de l'Enfance, mais n'ont généralement pas eux-mêmes de formation technique en PE. |
| Les responsables gouvernementaux chargés de la préparation et la coordination des situations d'urgence. Ces participants ont une bonne compréhension de l'architecture humanitaire et du contexte local mais s peu susceptibles d’avoir des connaissances sur les risques et les stratégies spécifiques à la protection de l'enfance en contextes humanitaires |